Quartier du Rolliet aux Cherpines : Partenariat public-privé

Conférence de presse – 7 novembre 2022

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
POST TENEBRAS LUX

Commune de Plan-les-Ouates

Département du territoire - Office de l'urbanisme
Département des infrastructures – Office cantonal des transports

LES CHERPINES

ZOOM SUR LE ROLLIET

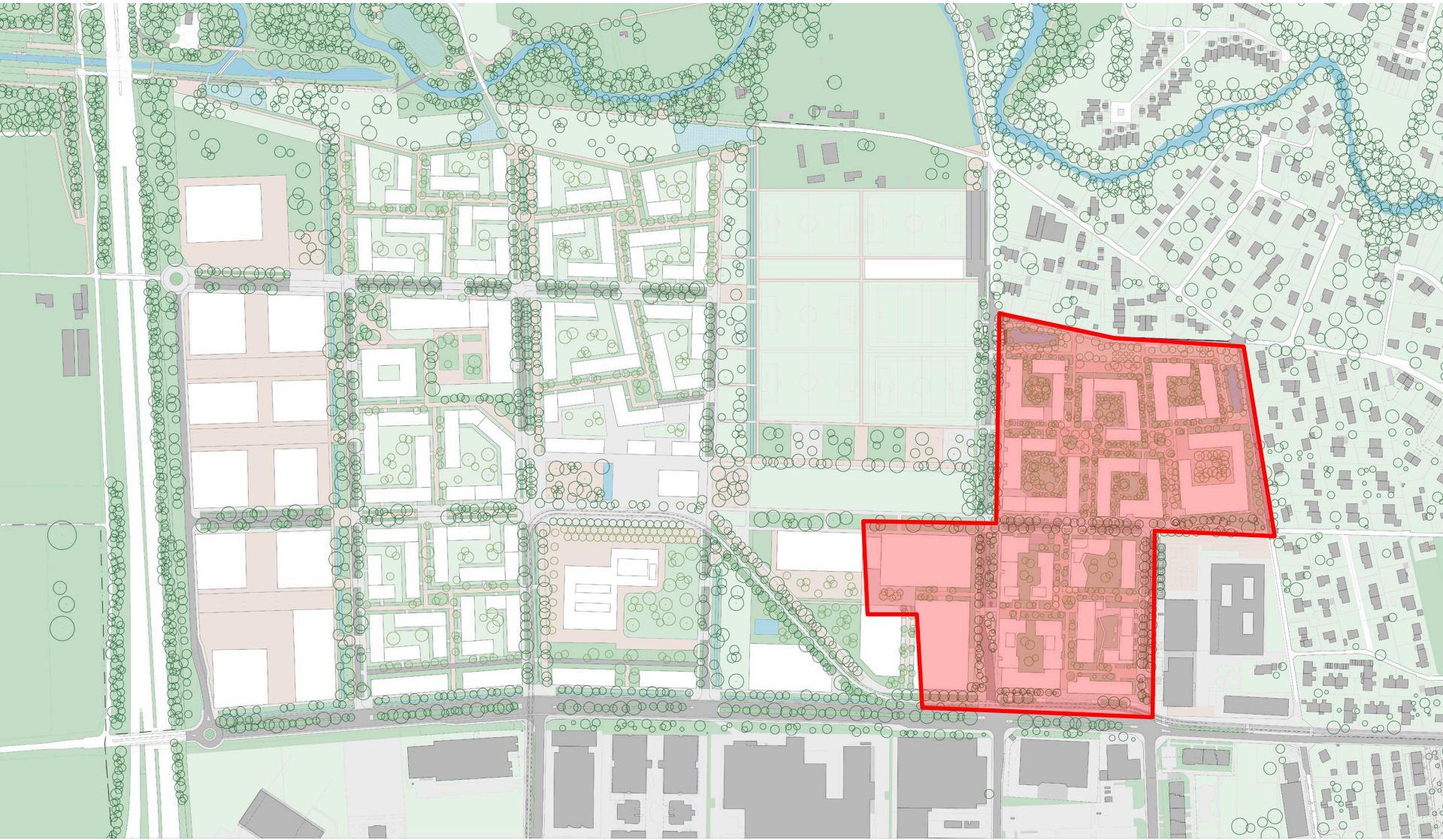

LA VILLE DES COURTES DISTANCES
1. Des rez-de-chaussée animés
2. Se déplacer moins
3. Se déplacer autrement

DES REZ-DE-CHAUSSÉE ANIMÉS

- **Constat** : la viabilité des commerces est liée au bassin de chalandise et requiert une certaine centralisation.
- **Proposition** : créer le long des chemins piétons, des rez-de-chaussée animés par des activité associatives, communautaires, appelées Activités contribuant à la Vie de Quartier (AVQ).
- **Concrètement** : 5'500 m2 d'AVQ, soit **environ 40% des rdc du quartier.**

HYPOTHÈSE DE PROGRAMMATION / LOCALISATION (NON DÉFINITIVE)

1. Pôle serviciel
2. Pôle du faire
3. Pôle manger et terroir
4. Pôle mouvement
5. Pôle famille, intergénérationnel et créativité

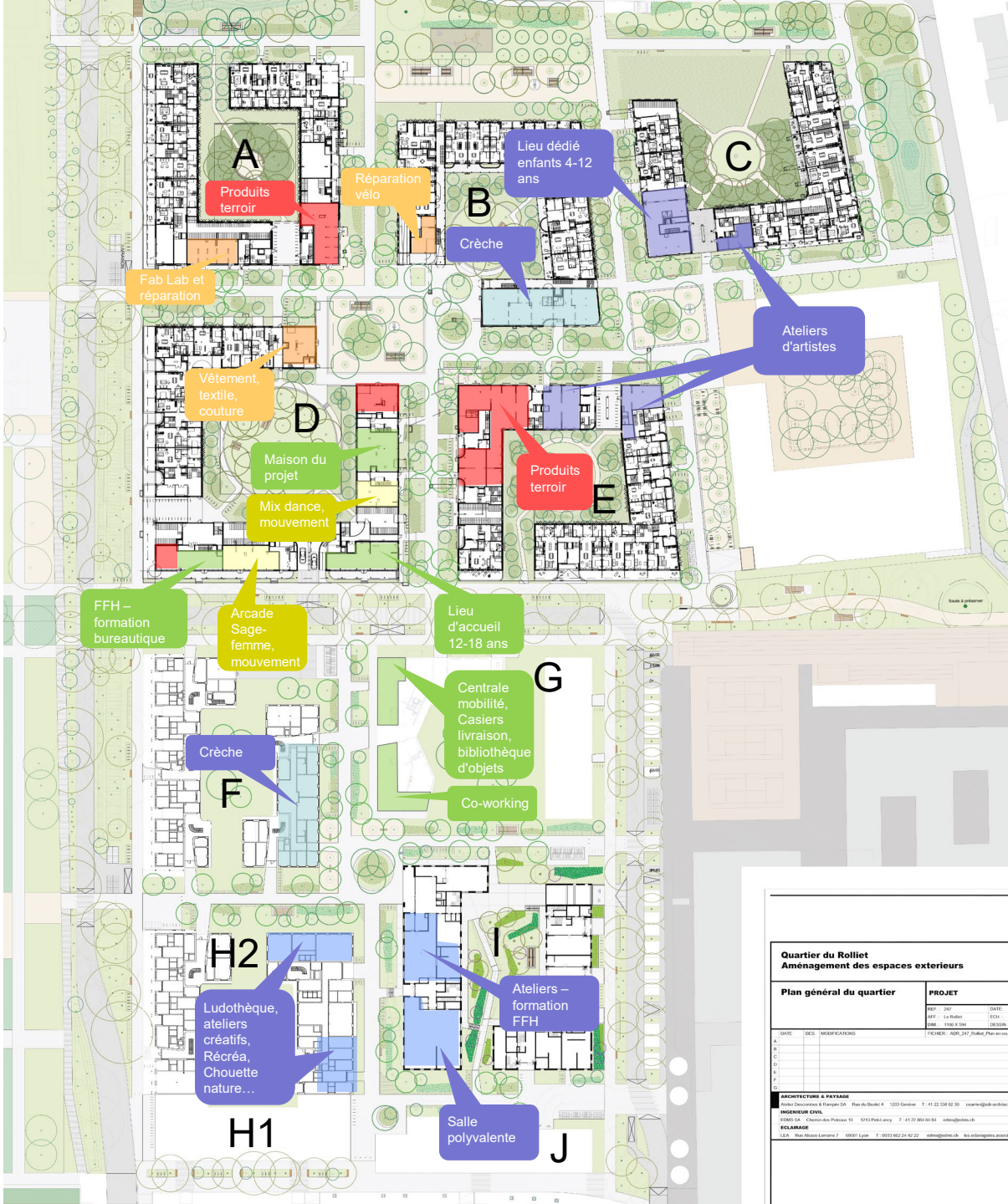

SE DÉPLACER MOINS ET AUTREMENT

Objectif : Reproduire les habitudes de déplacements en centre-ville

- Moins de parkings, avec un taux réduit à 0,6 places / 100m2 logement
- Des alternatives à la possession d'une voiture
- Garantir une efficacité et une fiabilité du déplacement
- Offrir des services d'aide et une offre alternative aux habitants
- Mettre en œuvre l'offre et les services dès l'arrivée des premiers habitants

SE DEPLACER MOINS ET AUTREMENT
10 MESURES CONCRÈTES

1. Espaces de télétravail – coworking
2. Casier de livraison 24/24
3. Emplacements pour des voitures en autopartage (de type Mobility)
4. Centrale de mobilité et plus
5. Kit mobilité pour premiers habitants
6. Bonus en cas de renoncement à une voiture
7. Critères mobilité pour l'attribution des logements
8. Gestion centralisée et mutualisée du stationnement
9. Séance d'accueil et d'information des futurs habitants
10. Campagnes annuelles d'information auprès des employés et des habitants

FINANCEMENT DES MESURES

1. L'ensemble des propriétaires financent ces mesures qu'elles soient dans leurs immeubles ou pas.

2. Elles sont intégrées dans les plans financiers et donc validées par l'Etat.

3. Une seule et même coopérative est en charge de gérer et louer les surfaces AVQ, d’assurer une gestion centralisée des parkings et d’offrir les mesures mobilité

-> Les recettes, issues des loyers des surfaces, sont perçues par la coopérative. Une fois les charges payées et le remboursement des emprunts, elles viennent alléger les charges d'immeuble des habitants.

INFORMATION ET EXPOSITION PUBLIQUE CHERPINES / ROLLIET

EXPOSITION ET INFORMATION PUBLIQUE

DU 29 NOVEMBRE AU 13 DECEMBRE 2022

Vernissage le 29 novembre à 19 h 30
en présence des autorités cantonales et communales, ainsi que des maîtres de l'ouvrage

Aula de l'ECCG Aimée-Stitelmann
Route de Base 24, 1228 Plan-les-Ouates

Merci de votre attention